



Paris expérimente le compostage collectif en pied d'immeuble

Dossier de presse

Avril 2010

Contact presse :
Clarisse Guyonnet : 01 42 76 49 61



Depuis 2001, sous l'impulsion de Bertrand Delanoë, la Mairie de Paris a mis en place une démarche globale de développement durable, concrétisée par exemple par le plan climat-énergie de Paris ou par le plan de prévention (réduction) des déchets ménagers.

Aujourd'hui, nous invitons les Parisiens à valoriser eux mêmes leurs biodéchets pour bonifier sur place leurs balconnières et les espaces verts de leur immeuble, en mettant à leur disposition le matériel et les formateurs nécessaires. En jardinant au naturel, ils redonneront une deuxième vie à leurs déchets et éviteront les engrais chimique, la pollution des eaux, et le gaspillage.

En effet, alors que le volume global des déchets parisiens commence à décroître régulièrement (-3% en 2009 à Paris), et alors que le recyclage des emballages se développe, nos biodéchets (déchets de cuisine et de jardins) continuent à remplir plus de la moitié de nos poubelles, sans autre solution que l'incinération. L'enjeu est bien de passer de l'incinération à la valorisation de ces biodéchets.

D'ores et déjà, et pour mieux les valoriser, le SYCTOM de l'Agglomération Parisienne s'est engagé dans des projets de méthanisation de ces biodéchets (fermentation et production de biogaz pour alimenter les véhicules).

Pour aller plus loin, il nous faut inventer une nouvelle approche de la gestion de ces biodéchets en ville : réduire leur quantité (en luttant contre le gaspillage alimentaire), composter sur place lorsque c'est possible, étudier puis mettre en place des collectes séparatives de biodéchets quand les impératifs d'hygiène et de service le permettront.

Peu à peu, la Ville de Paris fait progresser le recyclage. Depuis deux ans, nous récupérons les sapins de Noël dans les jardins publics. En janvier 2010, nous avons lancé une expérimentation de collecte des huiles alimentaires usagées des restaurants pour produire du biocarburant pour les engins de nettoyage. Avec le compostage sur place des biodéchets, nous continuons à innover au quotidien.

Ensemble, nous pouvons passer de la Ville du tout jetable à la Ville durable.

François Dagnaud
Adjoint au Maire de Paris
Chargé de la propreté et du traitement des déchets

La deuxième vie des biodéchets : Un cycle utile et gratifiant

Grâce à nos comportements de consommation responsable, le poids de la poubelle d'un Parisien est passé d'environ 371 kg en 2005 à 357 kg en 2008. Consommer mieux, en évitant les produits en portions individuelles par exemple, ou trier ses déchets recyclables (emballages, papiers et cartons), sont déjà des comportements éco-responsables, qui participent à cette diminution du « tour de taille » de nos poubelles.

Alors, pourquoi ne pas aller plus loin en compostant les biodéchets (déchets organiques de cuisine, fleurs, plantes fanées) qui se décomposent très bien naturellement et se transforment en compost ?

La quantité de biodéchets produite par un foyer, qui pourrait ainsi être détournée de la poubelle verte à ordures ménagères, est estimée entre 50 et 70 kg par an. Un immeuble avec 20 à 30 foyers permettrait donc d'obtenir 1 à 2 tonnes de déchets organiques utilisables pour faire du compost.

Dans le cadre de son plan de prévention des déchets et du plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés, la Mairie de Paris souhaite donc expérimenter sur des sites volontaires le compostage collectif en pied d'immeuble. Cette expérimentation est prévue sur 4 années. Pour cela, elle s'engage à fournir gratuitement le matériel et les conseils de formateurs aux animateurs des projets.

Composter ses déchets, c'est simple et possible :

Il s'agit, pour les habitants volontaires d'une résidence ou pour les salariés et usagers d'un établissement public (école, bibliothèque, maison de retraite..), d'apporter leurs déchets organiques (épluchures, etc.) dans des petits composteurs disposés sur le site.

Les intérêts sont multiples : réduire la quantité de déchets mis à la poubelle, produire un compost naturel évitant les engrais pour un usage interne (jardin privé, plantes d'appartements, balcons), mais également sensibiliser plus de personnes à la problématique du développement durable, et créer du lien social entre les habitants.

Qui participe ?

L'expérimentation est ouverte à tous les immeubles (copropriétés, locataires de bailleurs sociaux ou privés...) dès lors que l'utilisation du compost est possible dans l'enceinte locale, pour éviter le transport sur voirie. Les établissements publics municipaux (écoles, centres de loisirs...) voire d'autres institutions (casernes, bâtiments de l'Etat, de la Région,...) peuvent également participer.

Les conditions pour participer :

- disposer d'un espace en pleine terre non occupé de quelques m², protégé ou un peu à l'écart des lieux de passage, sur lequel seront déposés les composteurs, dont le fond sera en contact direct avec la terre pour provoquer le processus de dégradation des déchets (pas de lombricomposteurs).
- bénéficier d'un soutien collectif à la démarche (accord du syndic, du propriétaire ou du bailleur de l'immeuble).
- disposer des foyers participants suffisamment nombreux (entre 10 et 20).
- n'utiliser que les déchets fermentescibles des habitants de l'immeuble, et réemployer le compost produit dans l'immeuble dans des jardinières privées ou dans des espaces verts communs à la résidence.
- trouver, au sein du groupe de volontaires, une personne référente chargée de l'animation et du suivi du compostage.

Un premier appel à candidatures auprès des Parisiens :

Les formulaires de candidatures sont disponibles sur environnement.paris.fr Ils peuvent être remplis directement en ligne et renvoyés par mail ou imprimés et renvoyés par courrier (voir dossier de candidature en annexe).

La Mairie présélectionnera les candidatures sur dossier. Puis, après un diagnostic réalisé sur site (faisabilité technique, degré d'acceptation du projet par les habitants, nombre suffisant de volontaires, accord de la copropriété ou du bailleur), la candidature sera retenue pour un accompagnement d'un an.

Une première réunion de présentation et d'explication du projet sera organisée à l'intention des habitants, des volontaires et des représentants (syndic, bailleur, copropriété, association de locataires) de chaque site. Elle permettra de déterminer le nombre de bio seaux (seaux en plastique utilisés par les ménages pour le tri de leurs déchets organiques de cuisine), de mélangeurs (râteau, fourche... pour aérer le compost dans les composteurs), le nombre et les emplacements des composteurs, bacs en plastique de 600 litres (pour l'apport et pour la maturation des déchets de cuisine) et bacs de 400 litres (pour les déchets verts secs : feuilles, fleurs, plantes, herbe, branchage).

Une seconde réunion sera alors organisée pour le lancement de l'opération. Les composteurs seront installés avec leur signalétique et les bio seaux et guides de compostages seront remis aux foyers volontaires, qui signeront une charte d'engagement.

Il n'y aura plus qu'à produire du bon compost pour les espaces verts de la résidence, les plantes d'appartement ou de balcon !

Les volontaires seront accompagnés et guidés pendant les 9 premiers mois par un professionnel. Il assurera un suivi technique du fonctionnement des composteurs pour l'obtention d'un compost de qualité. Le but de ce suivi est d'amener peu à peu les sites à gérer leurs composteurs et compost de façon autonome.

Ce que propose la Mairie aux candidatures retenues :

● Du matériel de compostage :

- des composteurs fermés, en plastique recyclé, de 600 litres, installés sur site et un bac d'activation de 400 litres pour stocker la matière sèche (branchages, feuilles...)



- des « bio seaux » en plastique pour les déchets organiques de cuisine,



- un mélangeur pour bien aérer le compost,
- un guide de compostage à chaque participant.



● Une formation de guide-composteurs pour la personne identifiée comme référente.

- ### ● Un accompagnement personnalisé par un professionnel du compostage pendant 9 mois pour garantir le bon fonctionnement du dispositif et répondre aux questions diverses. Le professionnel viendrait notamment livrer les composteurs, former les participants et assurer ensuite des visites régulières de chaque site candidat.

Que peut-on composter ?

- épluchures de fruits et de légumes,
- fruits et légumes abimés et coupés en morceaux,
- coquilles d'œufs pilées,
- marc de café avec filtre, marc de thé, sachet de thé et de tisane,
- fleurs fanées, feuilles, plantes, herbe, branchage

Que ne doit-on pas composter ?

Afin d'éviter que le composteur attire les animaux, les déchets apportés ne doivent pas contenir de viande, de poisson, de fromage et de pain. Attention ! Les agrumes (trop acides) ne peuvent pas être utilisés dans le compost, ils en dégradent la qualité.

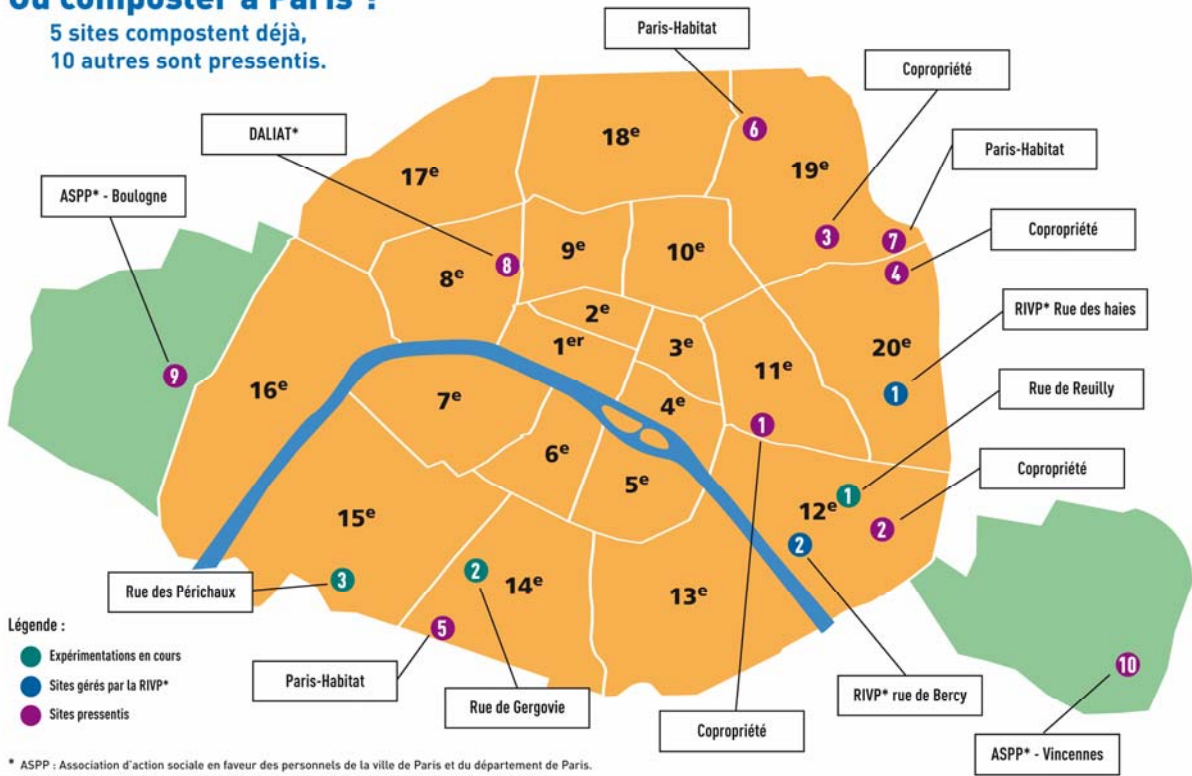
A noter qu'un composteur dans lequel on ne place que les déchets compatibles ne produit pas d'odeur désagréable.

Quelle utilisation pour le compost ?

Chaque foyer participant à l'opération pourra récupérer une part du compost et l'utiliser pour lui-même dans l'immeuble (rempotage des plantes d'intérieur, jardinières). Le surplus pourra être utilisé dans les espaces verts de la résidence.

Où composter à Paris ?

5 sites compostent déjà,
10 autres sont pressentis.



* ASPP : Association d'action sociale en faveur des personnets de la ville de Paris et du département de Paris.
DALIAT : Direction des achats, de la logistique, des implantations administratives et des transports.
RIVP : Régie immobilière de la Ville de Paris.



Compostage en pied d'immeuble Dossier de candidature

Information demandeur

Nom :

Prénom :

Adresse : (la plus détaillée possible avec bâtiment, escalier...)

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

Information gestionnaire immeuble

Bailleur ou syndic de copropriété :

Nom entreprise gestionnaire :

Nom gérant :

Adresse :

Code postal :

Téléphone :

Information sur l'immeuble ou groupe d'immeubles

Nombre logements :

Estimation du nombre de foyers participants :

Existence d'un jardin privatif ou d'espaces verts dans l'immeuble :

Possibilité de réserver un espace (quelques m²) à l'intérieur de ces espaces verts pour y déposer les composteurs, à l'écart :

Accord du gestionnaire ou de l'assemblée des copropriétaires :

IMPORTANT

Pour participer à l'opération, les critères suivants doivent être remplis :

- Immeuble situé à Paris
- Jardin (ou un petit espace vert) en pied d'immeuble
- Accord du syndic ou du bailleur
- Un minimum de 10 participants
- Existence de débouchés pour le compost au sein de la résidence (utilisation collective ou individuelle)

Ce dossier doit être adressé à :

Opération compostage en pied d'immeuble
Service des études et de l'innovation
Direction de la propreté et de l'eau
103 avenue de France - 75639 PARIS Cedex 13